

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil :

- en exercice : 11

- qui ont pris part à

la délibération : 10

Pouvoir 1

Date de la convocation : 15.03.2023

Date d'affichage : 24.03.2023

Séance du 23.03.2023 **01247.2023.3.2.13**

*L'an deux mil vingt-trois le 23 mars à 19 heures*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame martine  
VIALLET, Maire.*

Présents : M. VIALLET. S. JUHEN. M. VUILLERMOZ. MC  
COUTURIER. JF JOLY. D. JULLIARD. E. LEE. G.  
LEGAY.GROSGURIN. P. ECAILLE

Absente Excusée : Joëlle GRANDCLEMENT a donné pouvoir à MC  
COUTURIER

M. Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article  
2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET : 9.2022. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Vu les débats d'orientation budgétaires (DOB) examinés en commission des finances et la  
présentation budgétaire faite par Sébastien JUHEN, 1<sup>er</sup> adjoint et vice-président de la commission  
des finances,

Vu les propositions du budget primitif 2023

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide

- D'APPROUVER et de VOTER le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 388 949.85€	1 388 949.85€
Section d'investissement	694 939.81 €	694 939.81€
<b>TOTAL</b>	<b>2 083 889.66€</b>	<b>2 083 889.66 €</b>

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10+1 pouvoir

Joëlle GRANDCLEMENT à MC COUTURIER

**DELIBERATION N°01247.2023.3.2.13**

### Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, Martine VIALLET

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE MIJOUX**

**PRINCIPAL**

Numéro SIRET : 21010247100013

POSTE COMPTABLE DE : SGC OYONNAX

**M 14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voqué par nature**

**ANNEE 2023**

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I. Informations générales (6)</b>		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	<b>IV. Annexes (7)</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale</b>		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe</b>		
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concerne au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

01247	MAIRIE DE MIJOUX	BUDGET 2023
-------	------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	312
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	13
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : PGA GEX	

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R. 5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

**II -** En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

**III - Les provisions sont :**

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

**IV -** La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

**V - Le présent budget a été voté :**

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 388 949,85	1 095 470,00
+		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		293 479,85
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		1 388 949,85	1 388 949,85

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	552 796,00	694 939,81
+		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	142 143,81	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		694 939,81	694 939,81

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		2 083 889,66	2 083 889,66
----------------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	507 940,00		501 800,00	501 800,00	501 800,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	305 921,00		350 300,00	350 300,00	350 300,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	13 000,00		10 500,00	10 500,00	10 500,00
65	Autres charges de gestion courante	82 610,75		62 159,01	62 159,01	62 159,01
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>909 471,75</b>		<b>924 759,01</b>	<b>924 759,01</b>	<b>924 759,01</b>
66	Charges financières	33 816,25		31 500,00	31 500,00	31 500,00
67	Charges exceptionnelles	3 200,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00
68	Dotations aux provisions (4)			2 960,00	2 960,00	2 960,00
022	Dépenses imprévues	759,65		10 000,84	10 000,84	10 000,84
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>947 247,65</b>		<b>972 419,85</b>	<b>972 419,85</b>	<b>972 419,85</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	142 000,00		400 600,00	400 600,00	400 600,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	19 613,99		15 930,00	15 930,00	15 930,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>161 613,99</b>		<b>416 530,00</b>	<b>416 530,00</b>	<b>416 530,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 108 861,64</b>		<b>1 388 949,85</b>	<b>1 388 949,85</b>	<b>1 388 949,85</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****1 388 949,85****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	151 500,00		165 810,00	165 810,00	165 810,00
73	Impôts et taxes	590 723,00		643 172,00	643 172,00	643 172,00
74	Dotations, subventions de participations	197 978,00		198 388,00	198 388,00	198 388,00
75	Autres produits de gestion courante	64 500,00		74 100,00	74 100,00	74 100,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 008 701,00</b>		<b>1 093 470,00</b>	<b>1 093 470,00</b>	<b>1 093 470,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	3 123,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 011 824,00</b>		<b>1 095 470,00</b>	<b>1 095 470,00</b>	<b>1 095 470,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 011 824,00</b>		<b>1 095 470,00</b>	<b>1 095 470,00</b>	<b>1 095 470,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****1 388 949,85****Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>416 530,00</b>
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser (2022 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 976,85		65 000,00	65 000,00	65 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00				
21	Immobilisations corporelles	165 043,23		390 796,00	390 796,00	390 796,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	2 835,00				
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>197 855,08</b>		<b>455 796,00</b>	<b>455 796,00</b>	<b>455 796,00</b>
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	335 025,15		97 000,00	97 000,00	97 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>335 025,15</b>		<b>97 000,00</b>	<b>97 000,00</b>	<b>97 000,00</b>
<b>45...1</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>532 880,23</b>		<b>552 796,00</b>	<b>552 796,00</b>	<b>552 796,00</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>532 880,23</b>		<b>552 796,00</b>	<b>552 796,00</b>	<b>552 796,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 142 143,81

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 694 939,81

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser (2022 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	36 870,00		113 216,00	113 216,00	113 216,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	270 000,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	16 500,00				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>323 370,00</b>		<b>113 216,00</b>	<b>113 216,00</b>	<b>113 216,00</b>
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	24 595,00		22 050,00	22 050,00	22 050,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	69 072,00		142 143,81	142 143,81	142 143,81
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus			1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 001,00				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>100 668,00</b>		<b>165 193,81</b>	<b>165 193,81</b>	<b>165 193,81</b>
<b>45...2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>424 038,00</b>		<b>278 409,81</b>	<b>278 409,81</b>	<b>278 409,81</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	142 000,00		400 600,00	400 600,00	400 600,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	18 011,99		15 930,00	15 930,00	15 930,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>160 011,99</b>		<b>416 530,00</b>	<b>416 530,00</b>	<b>416 530,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>584 049,99</b>		<b>694 939,81</b>	<b>694 939,81</b>	<b>694 939,81</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 694 939,81

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

416 530,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

**1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	501 800,00		501 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	350 300,00		350 300,00
014	Atténuations de produits	10 500,00		10 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	62 159,01		62 159,01
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	31 500,00		31 500,00
67	Charges exceptionnelles	3 200,00		3 200,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions	2 960,00	15 930,00	18 890,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	10 000,84		10 000,84
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		400 600,00	400 600,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>972 419,85</b>	<b>416 530,00</b>	<b>1 388 949,85</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 388 949,85</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	97 000,00		97 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	65 000,00		65 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	390 796,00		390 796,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>552 796,00</b>		<b>552 796,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>694 939,81</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état ( voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation . En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur .

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

**2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 000,00		12 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	165 810,00		165 810,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	643 172,00		643 172,00
74	Dotations, subventions de participations	198 388,00		198 388,00
75	Autres produits de gestion courante	74 100,00		74 100,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 000,00		2 000,00
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 095 470,00</b>		<b>1 095 470,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	293 479,85
---	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 388 949,85</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	22 050,00		22 050,00
13	Subventions d'investissement	113 216,00		113 216,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		15 930,00	15 930,00
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		400 600,00	400 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>136 266,00</b>	<b>416 530,00</b>	<b>552 796,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	142 143,81
-----------------------------------	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>694 939,81</b>
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	507 940,00	501 800,00	501 800,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	110 020,00	158 400,00	158 400,00
6061	Fournitures non stockables	30 000,00	32 000,00	32 000,00
6062	Fournitures non stockées	52 500,00	96 000,00	96 000,00
60621	Combustibles	50 000,00	90 000,00	90 000,00
60622	Carburants	1 000,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	500,00	500,00	500,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	500,00	500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	14 520,00	19 400,00	19 400,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60636	Vêtements de travail	520,00	1 400,00	1 400,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	95 000,00	70 000,00	70 000,00
613	Locations	42 000,00	33 000,00	33 000,00
615	Entretien et réparations	100 220,00	97 900,00	97 900,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	56 220,00	60 400,00	60 400,00
61522	Bâtiments	24 000,00	30 000,00	30 000,00
615221	Bâtiments publics	15 000,00	10 000,00	10 000,00
615228	Autres bâtiments	9 000,00	20 000,00	20 000,00
61523	Voies et réseaux	20 400,00	25 400,00	25 400,00
615231	Voiries	15 000,00	20 000,00	20 000,00
615232	Réseaux	5 400,00	5 400,00	5 400,00
61524	Bois et forêts	11 820,00	5 000,00	5 000,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	19 000,00	17 500,00	17 500,00
61551	Matériel roulant	17 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	25 000,00	20 000,00	20 000,00
616	Primes d'assurance	15 000,00	13 000,00	13 000,00
6161	Multirisques	11 000,00	9 000,00	9 000,00
6168	Autres	4 000,00	4 000,00	4 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	39 000,00	50 000,00	50 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	7 000,00	5 000,00	5 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	500,00	2 500,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	12 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	1 500,00	1 500,00
628	Divers	42 800,00	10 500,00	10 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	8 000,00	3 000,00	3 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	6 800,00	4 000,00	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 000,00		
6284	Redevances pour services rendus	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6287	Remboursements de frais	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	500,00	500,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	43 000,00	48 000,00	48 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	305 921,00	350 300,00	350 300,00
621	Personnel extérieur au service	2 821,00	3 000,00	3 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	3 100,00	5 000,00	5 000,00
641	Rémunérations du personnel	212 000,00	214 300,00	214 300,00
6411	Personnel titulaire	177 000,00	100 000,00	100 000,00
6413	Personnel non titulaire	35 000,00	114 300,00	114 300,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	87 000,00	127 000,00	127 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	87 000,00	127 000,00	127 000,00
647	Autres charges sociales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6470	Autres charges sociales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	13 000,00	10 500,00	10 500,00
739	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	13 000,00	10 500,00	10 500,00
7392	Prélèvements pour reversements de fiscalité	13 000,00	10 500,00	10 500,00
73922	Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds	13 000,00	10 500,00	10 500,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	13 000,00	10 500,00	10 500,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	82 610,75	62 159,01	62 159,01
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	23 400,00	26 000,00	26 000,00
6531	Indemnités	21 000,00	22 000,00	22 000,00
6533	Cotisations de retraite	700,00	1 000,00	1 000,00
6535	Formation	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6537	Compensations pour perte de revenus	700,00		
65371	Compensations pour formation	700,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
655	Contingents et participations obligatoires	44 905,75	21 154,01	21 154,01
6553	Service d'incendie	12 124,00	12 654,01	12 654,01
6554	Contributions aux organismes de regroupement	26 200,00	8 000,00	8 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 581,75	500,00	500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	13 300,00	14 000,00	14 000,00
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 300,00	4 000,00	4 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	10 000,00	10 000,00	10 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	5,00	5,00	5,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	5,00	5,00	5,00
65888	Autres	5,00	5,00	5,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>	909 471,75	924 759,01	924 759,01

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	33 816,25	31 500,00	31 500,00
661	Charges d'intérêts	33 816,25	31 500,00	31 500,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	33 516,25	31 000,00	31 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 516,25	31 000,00	31 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	300,00	500,00	500,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	3 200,00	3 200,00	3 200,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200,00	200,00	200,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)</b>		2 960,00	2 960,00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS		2 960,00	2 960,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	759,65	10 000,84	10 000,84
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	947 247,65	972 419,85	972 419,85
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	142 000,00	400 600,00	400 600,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>	19 613,99	15 930,00	15 930,00
681	Dotations aux amortissements et aux provisions-Charges de fonctionnement courant	19 613,99	15 930,00	15 930,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	161 613,99	416 530,00	416 530,00
<b>043</b>	<b>Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	161 613,99	416 530,00	416 530,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	1 108 861,64	1 388 949,85	1 388 949,85
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			
				+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			1 388 949,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	4 000,00	12 000,00	12 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 000,00	12 000,00	12 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	151 500,00	165 810,00	165 810,00
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	36 000,00	40 000,00	40 000,00
7022	Coupes de bois	36 000,00	40 000,00	40 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	12 500,00	7 810,00	7 810,00
7031	Concessions et redevances funéraires	800,00	800,00	800,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	800,00	800,00	800,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	500,00	500,00	500,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	200,00	410,00	410,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	1 000,00	1 100,00	1 100,00
7038	Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	10 000,00	5 000,00	5 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 000,00	5 000,00	5 000,00
706	Prestations de services	33 000,00	36 000,00	36 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social		5 000,00	5 000,00
7067	Redevances et droits des services péri-scolaires et d'enseignement	15 000,00	18 000,00	18 000,00
7068	Autres redevances et droits	18 000,00	13 000,00	13 000,00
70688	Autres prestations de services	18 000,00	13 000,00	13 000,00
708	Autres produits	70 000,00	82 000,00	82 000,00
7087	Remboursements de frais	68 000,00	81 000,00	81 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	590 723,00	643 172,00	643 172,00
731	Impôts locaux	475 000,00	512 000,00	512 000,00
732	Fiscalité reversée	115 623,00	130 972,00	130 972,00
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	37 651,00	40 000,00	40 000,00
73211	Attribution de compensation	37 651,00	40 000,00	40 000,00
7322	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds	77 972,00	86 472,00	86 472,00
73221	FNGIR	50 472,00	50 472,00	50 472,00
73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	27 500,00	36 000,00	36 000,00
7328	Autres fiscalités reversées		4 500,00	4 500,00
734	Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement		200,00	200,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques		200,00	200,00
736	Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services	100,00		
7362	Taxes de séjour	100,00		
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions de participations</b>	197 978,00	198 388,00	198 388,00
741	D.G.F.	96 085,00	91 174,00	91 174,00
7411	Dotations forfaitaire	85 000,00	80 000,00	80 000,00
7412	Dotations d'aménagement	11 085,00	11 174,00	11 174,00
74121	Dotations de solidarité rurale	11 085,00	11 174,00	11 174,00
744	FCTVA	3 000,00	2 000,00	2 000,00
747	Participations	350,00	5 600,00	5 600,00
7471	État	350,00	5 600,00	5 600,00
74718	Autres	350,00	5 600,00	5 600,00
748	Autres attributions et participations	98 543,00	99 614,00	99 614,00
7483	Attributions de péréquation et de compensation	48 683,00	49 614,00	49 614,00
74831	Dotations et compensations relatives à la taxe professionnelle et à la CET	25 667,00	25 667,00	25 667,00
748313	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	25 667,00	25 667,00	25 667,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	7 500,00	7 300,00	7 300,00
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	10 716,00	16 647,00	16 647,00
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	4 800,00		
7488	Autres attributions et participations	49 860,00	50 000,00	50 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	64 500,00	74 100,00	74 100,00
752	Revenus des immeubles	64 000,00	74 000,00	74 000,00
758	Produits divers de gestion courante	500,00	100,00	100,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	500,00	100,00	100,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>	1 008 701,00	1 093 470,00	1 093 470,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	3 123,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 000,00	500,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	2 123,00	1 500,00	1 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 123,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	1 011 824,00	1 095 470,00	1 095 470,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	1 011 824,00	1 095 470,00	1 095 470,00
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			
				+
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			293 479,85
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			1 388 949,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	19 976,85	65 000,00	65 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	19 976,85	65 000,00	65 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	10 000,00		
2041	Subventions d'équipement aux organismes publics	10 000,00		
20412	Bâtiments et installations	10 000,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	165 043,23	390 796,00	390 796,00
211	Terrains	4 120,00	20 000,00	20 000,00
2117	Bois et forêts	4 120,00	20 000,00	20 000,00
213	Constructions	45 163,98	156 500,00	156 500,00
2131	Bâtiments publics	45 163,98	156 500,00	156 500,00
215	Installations, matériel et outillage techniques	52 047,26	210 796,00	210 796,00
2151	Réseaux de voirie		136 000,00	136 000,00
2153	Réseaux divers		26 600,00	26 600,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau		5 000,00	5 000,00
21532	Réseaux d'assainissement		6 600,00	6 600,00
21538	Autres réseaux		15 000,00	15 000,00
2157	Matériel et outillage de voirie	36 980,36	34 196,00	34 196,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 066,90	14 000,00	14 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	63 711,99	3 500,00	3 500,00
2182	Matériel de transport	47 111,99		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 600,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		1 500,00	1 500,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	2 835,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	2 835,00		
	<b>Total individualisé en opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	197 855,08	455 796,00	455 796,00
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds et réserves</b>			
102	Dotations et fonds d'investissement	0,34		
1022	Fonds d'investissement	0,34		
10226	Taxe d'aménagement	0,34		
106	Réserves	-0,34		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	335 025,15	97 000,00	97 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	335 025,15	96 000,00	96 000,00
1641	Emprunts en euros	335 025,15	96 000,00	96 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00	1 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
<b>26</b>	<b>Participation et créances rattachées a des particip.</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
	<b>Total des dépenses financières</b>	335 025,15	97 000,00	97 000,00
<b>45...1.</b>	<b>Opé. pour compte de tiers (6)</b>			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	532 880,23	552 796,00	552 796,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	532 880,23	552 796,00	552 796,00
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			
				+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			142 143,81
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			694 939,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	36 870,00	113 216,00	113 216,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amortissable	36 870,00	113 216,00	113 216,00
1342	Amendes de police		41 050,00	41 050,00
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	1 870,00	47 166,00	47 166,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	270 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements financiers	270 000,00		
1641	Emprunts en euros	270 000,00		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>			
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	16 500,00		
211	Terrains	16 500,00		
2115	Terrains bâtis	16 500,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	323 370,00	113 216,00	113 216,00
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds et réserves</b>	93 667,00	164 193,81	164 193,81
102	Dotations et fonds d'investissement	24 595,00	22 050,00	22 050,00
1022	Fonds d'investissement	24 595,00	22 050,00	22 050,00
10222	F.C.T.V.A.	22 600,00	20 000,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement	1 995,00	2 050,00	2 050,00
106	Réserves	69 072,00	142 143,81	142 143,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	69 072,00	142 143,81	142 143,81
<b>138</b>	<b>Autres subventions d'investissement non transférables</b>			
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>		1 000,00	1 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
<b>26</b>	<b>Participation et créances rattachées a des particip.</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	7 001,00		
	<b>Total des recettes financières</b>	100 668,00	165 193,81	165 193,81
<b>45...2.</b>	<b>Opé. pour compte de tiers (5)</b>			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	424 038,00	278 409,81	278 409,81

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	142 000,00	400 600,00	400 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	18 011,99	15 930,00	15 930,00
2803	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2 569,99		
2804	Subventions d'équipement versées	15 442,00	15 930,00	15 930,00
28041	Subventions d'équipement aux organismes publics	15 442,00	15 930,00	15 930,00
280411	Biens mobiliers, matériel et études	3 616,00	3 616,00	3 616,00
280412	Bâtiments et installations	11 826,00	12 314,00	12 314,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	160 011,99	416 530,00	416 530,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	160 011,99	416 530,00	416 530,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	584 049,99	694 939,81	694 939,81
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			
				+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			694 939,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A'9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émissi on ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour sement	Nominal  (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi. remb. antici. partiel O/N	Catég. emprt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua riuel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 340 000,00									
<b>1641 Emprunts en euros (Total)</b>					1 340 000,00									
Acquisition La Bussode(N *5024102)	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	30/11/2008		14/02/2009	450 000,00	F		5,18		euro	T	C		
Souscription SEMCODA(N *8782112)	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	04/02/2011		25/07/2011	50 000,00	F		4,18		euro	T	C		
Travaux voirie(N*9067404)	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	08/08/2012		25/08/2013	350 000,00	F		5,31		euro	A	C		
TRAVAUX VOIRIE 2(N*206 096 02)	CAISSE DE CREDIT MUTUEL GESSIE	30/10/2013		28/02/2014	150 000,00	F		3,85		euro	T	C		
changement des chaudières du centre de la bussode(N *A0119208000)	CAISSE D EPARGNE RHONE ALPES	04/12/2019		25/01/2020	70 000,00	F		0,93		euro	A	C		
ACHAT TERRAINS LA MALLE POSTE(N*0002060960)	CAISSE DE CREDIT MUTUEL GESSIE	01/09/2022		01/12/2022	270 000,00	F		1,95		euro	T	C		
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
<b>Total général</b>					1 340 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023										
	Couverture ? O/N  (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2023	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index  (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>											
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				845 778,16					95 183,56	30 776,81	
<b>1641 Emprunts en euros (Total)</b>				845 778,16					95 183,56	30 776,81	
Acquisition La Bussode(N *5024102)				186 001,08	5,87	F		5,18	27 152,37	9 113,07	
Souscription SEMCODA(N *8782112)				26 364,22	8,32	F		4,18	2 640,24	1 061,00	
Travaux voirie(N*9067404)				219 287,38	9,65	F		5,31	17 183,66	11 644,16	
TRAVAUX VOIRIE 2(N*206 096 02)				96 376,42	10,92	F		3,85	7 181,13	3 607,63	
changement des chaudières du centre de la bussode(N *A0119208000)				56 772,21	10,07	F		0,93	4 491,53	527,98	
ACHAT TERRAINS LA MALLE POSTE(N*0002060960)				260 976,85	6,67	F		1,95	36 534,63	4 822,97	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>											
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>											
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>											
<b>Total général</b>				845 778,16					95 183,56	30 776,81	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire JOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé <small>(Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)</small> (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>								
<b>Barrière simple B</b>								
<b>TOTAL B</b>								
<b>Option d'échange C</b>								
<b>TOTAL C</b>								
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>								
<b>TOTAL D</b>								
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>								
<b>TOTAL E</b>								
<b>Autres types de structure F</b>								
<b>TOTAL F</b>								
<b>TOTAL GENERAL</b>								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>						
<b>Barrière simple B</b>						
<b>TOTAL B</b>						
<b>Option d'échange C</b>						
<b>TOTAL C</b>						
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>						
<b>TOTAL D</b>						
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>						
<b>TOTAL E</b>						
<b>Autres types de structure F</b>						
<b>TOTAL F</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple.Taux variable simple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux fixe contre variable.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux structuré contre taux variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres type de structures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/2023 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;  
 (2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
TOTAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

---

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B</b>	96 000,00	I 96 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	96 000,00	96 000,00
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	96 000,00	96 000,00
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	96 000,00		142 143,81	238 143,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b</b>	438 580,00	III 438 580,00
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	22 050,00	22 050,00
10222	F.C.T.V.A.	20 000,00	20 000,00
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement	2 050,00	2 050,00
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	416 530,00	416 530,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	15 930,00	15 930,00
2804	Subventions d'équipement versées	15 930,00	15 930,00
28041	Subventions d'équipement aux organismes publics	15 930,00	15 930,00
280411	Biens mobiliers, matériel et études	3 616,00	3 616,00
280412	Bâtiments et installations	12 314,00	12 314,00
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	400 600,00	400 600,00

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	438 580,00			142 143,81	580 723,81

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>		238 143,81
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>		580 723,81
<b>Solde (V = IV - II) (6)</b>		342 580,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

Date de la délibération : ...../...../.....

Intitulé de l'opération :

DEPENSES 45..1				RECETTES 45..2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
---	-----------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3		3,00	2,00		2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		1,00	1,00		1,00
REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL	B	1		1,00	1,00		1,00
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	A	1		1,00			
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		2		2,00		4,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2		2,00		4,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1		1,00	1,00		1,00
ATSEM	C	1		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		6		6,00	3,00	4,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	C	TECH	382,00		3-3-4°	CDD
<b>RESPONSABLE ADMINISTRATIF</b>	A	ADM			3-a°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

- TECH : Technique
- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
- S : Social
- MS : Médico-social
- MT : Médico-technique
- SP : Sportif
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation
- PM : Police
- OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels .
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser) .

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A</b>	<b>C3.3</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A</b>	<b>C3.4</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	653 784,00	1,000 %	% 26,09	% 1,00	170 572,00	7,100 %
TFPB	947 800,00	1,000 %	% 33,79	% 1,00	320 262,00	7,100 %
TFPNB	68 200,00	1,000 %	% 72,64	% 1,00	49 540,00	7,100 %
CFE		%	% 22,32	%		%
<b>TOTAL</b>	<b>1 669 784,00</b>	<b>%</b>			<b>540 374,00</b>	<b>7,100 %</b>

